

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27  
présents : 22  
votants : 27  
Absent :  
Pour : 27

N° 007/2015

**OBJET : EDUCATION :**

modification de la  
composition du  
Conseil  
D'Administration du  
Lycée de DRAP :  
désignation d'un  
représentant.

L'an deux mille quinze  
le quatorze du mois de janvier à dix neuf heures trente,  
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2015.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO  
/Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe  
CENAZANDOTTI / Catherine DINI /Charles BEVACQUA / Philippe JANIN /  
Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ/ Mélanie  
MORINI / Marc LEROY / Delphine BOLLARO/ DRAGONI José/ Christine  
DECORDIER / Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ LESSATINI Jean-Yves/  
Gracienne DODAIN/Sophie ESPOSITO.

PROCURATIONS Sonia CHAKROUNI à Jean-Luc CAMBRA / Françoise  
DAMILANO à Catherine DINI / Pierre VESTRI à José DRAGONI/ Taoufik  
FATFOUTA à Jean-Marc GIMENEZ / Eddie DEGIOVANNI à Charles  
BEVACQUA

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

**Vu** l'article 26 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de  
modernisation de l'action publique territoriale,

**VU** le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la  
composition du conseil d'administration des établissements  
publics locaux d'enseignement,

**Vu** l'article L. 3641-2 du code général des collectivités territoriales  
et peut se voir déléguer, par convention, les compétences de la  
région en matière d'investissement, d'équipement et de  
fonctionnement des lycées en application du I de l'article L. 3641-  
4 de ce code.

**Vu** l'article L. 421-2 du code de l'éducation, dans sa rédaction  
issue de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de

programmation pour la refondation de l'école de la République postérieurement modifié par la loi du 27 janvier 2014,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 1111-8, L. 3211-1-1 et L. 4221-1-1 ;

**Vu** l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 16 mai 2014

**Vu** l'avis du Conseil national d'évaluation des normes en date du 11 septembre 2014 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 7 avril 2014,

**Vu** le procès-verbal du Conseil d'administration du lycée du mardi 9 décembre 2014

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire précise qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un membre du conseil municipal au Conseil d'administration du Lycée de DRAP

**Considérant** la nécessité que soit représentée la commune siège au Conseil d'administration du lycée

**Il est décidé** au Conseil Municipal de désigner Madame Virginie GIMENEZ en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Christophe CENAZANDOTTI en qualité de suppléant.

---

**Compte rendu  
exécutoire après  
dépôt en préfecture  
le : 16/01/2015  
et publication en  
mairie le : 16/01/2015**

---

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI  
Maire de DRAP

